

Alcatel-Lucent et SFR déploieront le Wi-Fi gratuit à Paris

En janvier dernier, le maire de Paris, Bertrand Delanoë a fait le pari du Paris numérique. Objectif : couvrir la capitale d'un réseau à haut débit gratuit avec l'installation de 400 hot-spots Wi-Fi gratuits dans des sites publics stratégiques. Un appel d'offres a été lancé en juillet et on connaît aujourd'hui les entreprises qui auront en charge ce vaste projet.

L'équipementier Alcatel-Lucent et l'opérateur SFR ont donc été choisis pour déployer ce réseau sans-fil. Le premier s'occupera naturellement de l'infrastructure tandis que le second sera responsable de l'exploitation des hotspots, de la supervision, du service client et du portail internet dédié.

Les 400 hot-spots gratuits seront installés dans 134 sites en plein-air et dans 128 services municipaux (bibliothèques, maisons des associations, maisons de l'emploi, musées municipaux).

En juin prochain, 50% des sites seront ouverts, et l'ensemble des points d'accès devront être installés d'ici août prochain.

Coût de l'opération : 2,5 millions d'euros pris en charge par la région Ile-de-France et la municipalité puis 500.000 euros par an en frais de fonctionnement.

Afin de ne pas concurrencer frontalement les fournisseurs d'accès Internet et les opérateurs Wi-Fi privés, la mairie précise que ces points d'accès ne seront actifs que pendant les heures d'ouverture municipales et limités à l'intérieur des endroits concernés. Pas de débordement du signal donc... Ces deux points réduisent quelque peu l'intérêt du projet...

Par ailleurs, Bertrand Delanoë avait également annoncé en juillet dernier sa volonté de couvrir 80% des immeubles parisiens en fibre optique à l'horizon 2010. La mairie n'a pas donné plus de détails sur cette question sachant que les opérateurs sont sur le point de lancer leurs offensives en la matière.

Réaction d'Orange Evidemment, chez Orange, on est un peu déçu de ne pas avoir été sélectionné pour ce projet. Interrogé sur le choix de la Mairie de Paris de confier à SFR l'installation de ses 400 hotspots, Jean-Noël Tronc directeur général d'Orange Mobile nous a indiqué : *« Je n'ai qu'un seul commentaire. Je regrette cette décision, mais c'est la loi du sport et de la concurrence. Cela va dans le sens de la construction d'un réseau complémentaire (à celui des réseaux sans-fil privés, ndlr). Ce qui me frappe par rapport aux années 2002/2003, c'est qu'il y a eu un véritable virage stratégique. Il y a eu deux changements fondamentaux dans la logique d'un accès nomade, il s'est popularisé et il y a donc un véritable besoin d'utiliser toutes les couches de réseau nécessaire. Il y a trois ans lorsque nous demandions aux constructeurs informatiques ce que serait la mobilité et l'accès sans fil ils donnaient en guise de réponse deux erreurs : d'abord que le portable était un truc de professionnel, et que la seule solution possible à l'accès sans fil allait être le Wi-Fi. Pourtant toutes les grandes marques, sont en train de mettre en standard la carte SIM à l'intérieur, preuve s'il en est qu'il faut donc une couverture complète. »*